



BAREME D'HONORAIRES DE BENJAMIN IMPERIALE

Agent commercial immatriculé
au RSAC de Montpellier sous le n° 523 892 784

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 07/02/2019
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	HONORAIRES TTC
Parking-Garage-Box	12 % (avec un forfait minimum de 2000 €)
Jusqu'à 69 999 €	6 000€
De 70 000 € à 90 000 €	7 500 €
De 90 001 € à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 € à 190 000 €	10 000 €
De 190 001 € à 219 999 €	11 500 €
De 220 000 € à 249 999 €	13 000 €
De 250 000 € à 279 999 €	15 000 €
De 280 000 € à 299 999 €	16 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	18 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	20 000 €
De 400 000 € à 499 999 €	22 000 €
De 500 000 € à 699 999 €	25 000 €
De 700 000 € à 799 999 €	30 000 €
De 800 000 € à 899 999 €	35 000 €
De 900 000 € à 999 999 €	40 000 €
A partir de 1 000 000 €	4.5 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée	indice ALUR* au m ² suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²

* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²
 Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
 Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

TRANSACTION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

LOCATION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)